Niveau(x) d'enseignement : 0 Numéro EDUQ : 9270181
Centre d'intérêt : 630

Une typologie des ressources didactiques. -- [Québec] : Ministère de l'éducation, 1991.
15 p. : ill. ; 22 cm.

Version anglaise publiée sous le titre : Classification of learning resources. Code : 9192-6090 ; 16-4365A. Code : 9192-546 ; 16-4365.

ISBN 2-550-15910-1

Vedette(s)-secondaire(s) : Québec (Province). Ministère de l'éducation

Descripteur(s) : Ressources didactiques • Matériel didactique • Typologie

La typologie proposée regroupe les ressources didactiques en deux grandes catégories : la première comprend les ressources didactiques incluant surtout le matériel didactique et la seconde les équipements et autres fournitures. La brochure traite du matériel didactique, d'une typologie du matériel didactique, d'une définition des catégories de matériel didactique et du matériel didactique nécessaire.

Type de document :

CADRE
CENTRE DE DOCUMENTATION
1430, COUR HENRI-BOURASSA EST
MONTREAL H2C 1S2

UNE TYPOLOGIE DES RESSOURCES DIDACTIQUES

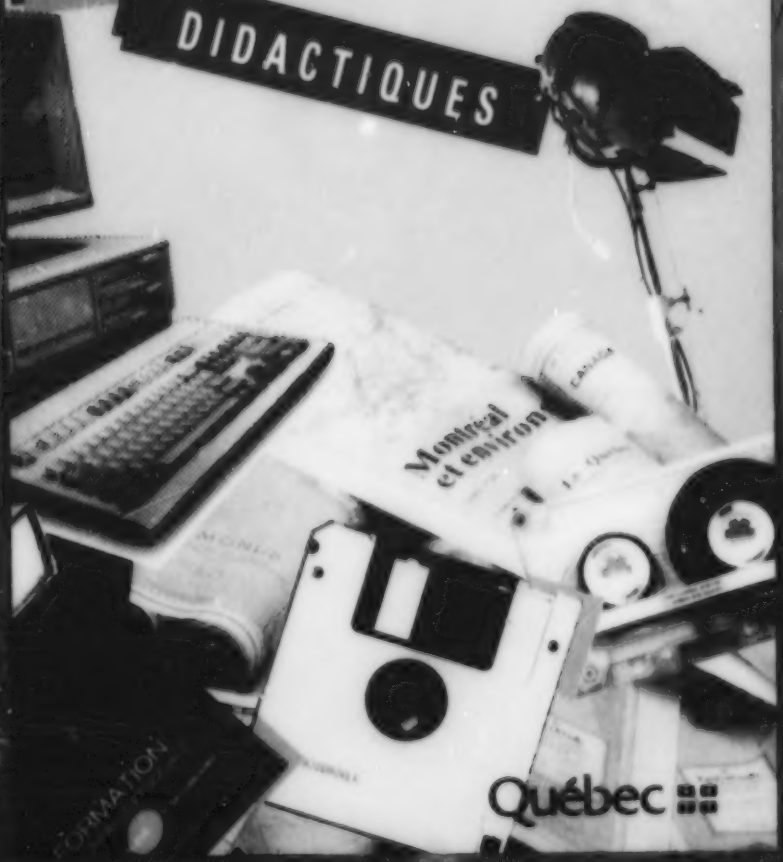

Québec

9270181

UNE TYPOLOGIE DES RESSOURCES DIDACTIQUES

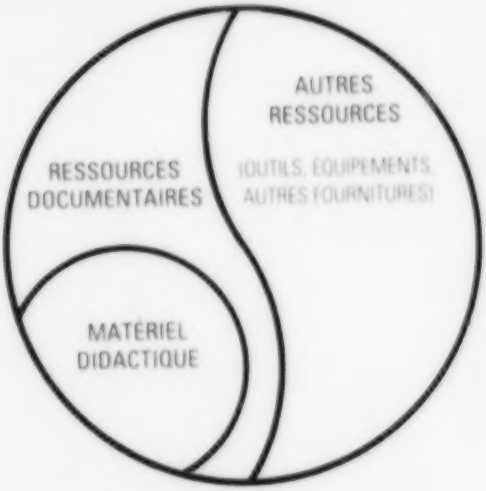

Les ressources didactiques composent un ensemble qui peut être subdivisé en plusieurs ensembles, lesquels peuvent être regroupés en deux grandes catégories. La première comprend les ressources documentaires et la seconde les équipements et autres fournitures.

1

LE MATÉRIEL DIDACTIQUE

Le matériel didactique constitue une partie importante des ressources documentaires. Il regroupe l'ensemble des ressources - imprimés, informatiques, audiovisuelles, tridimensionnelles, etc. - qui contiennent une information jugée nécessaire ou utile à la poursuite des objectifs d'apprentissage prescrits par les programmes d'études. Le matériel destiné exclusivement ou principalement à l'enseignant (sauf les guides d'enseignement accompagnant les manuels de base) est plutôt appelé «matériel pédagogique».

EXCLUSIONS

Ne sont pas du matériel didactique les matériels destinés à la gestion pédagogique, les équipements, les instruments et outils utilisés à des fins d'apprentissage, ainsi que les fournitures scolaires.

Cette exclusion n'implique pas que ces ressources doivent être considérées comme n'étant pas nécessaires; elle signifie simplement que ces ressources appartiennent à d'autres catégories de ressources faisant partie du grand ensemble des ressources didactiques.

2

TYPOLOGIE DU MATÉRIEL DIDACTIQUE

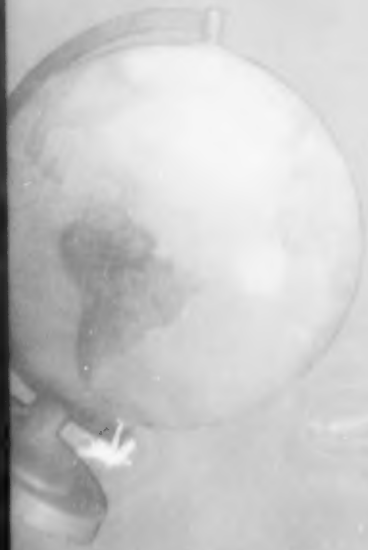

Le sous-ensemble «matériel didactique» comprend trois catégories de matériel :

- le matériel didactique de base,
- le matériel didactique non durable,
- le matériel didactique complémentaire.

Ces trois catégories réunissent le matériel didactique proprement dit. Les ressources documentaires comportent d'autres catégories de ressources qui ne sont pas à proprement parler du matériel didactique, bien qu'elles puissent s'y apparenter dans la mesure où elles correspondent à certains objectifs des programmes d'études. Il en est ainsi des romans, des enregistrements musicaux, etc.

Les catégories retenues sont définies en fonction de la teneur et de l'intention des matériels didactiques et ne tiennent pas compte du support sur lequel les matériels peuvent se présenter. Ces catégories respectent la tradition en ce qu'elles maintiennent, à peu de choses près, la nomenclature usuelle et qu'elles représentent une part importante de l'ensemble des ressources didactiques utilisées pour l'apprentissage scolaire.

Ces catégories ne sont en aucun cas des indications absolues du caractère indispensable ou non indispensable des matériels didactiques qu'elles recouvrent. Elles ne font que préciser l'intention pédagogique de certains types de ressources appelées «matériel didactique». De plus, elles sont étanches l'une par rapport à l'autre. Cependant, la réalité n'étant pas réductible à la logique, il peut arriver que certains matériels soient difficiles à classer dans une catégorie.

3

DÉFINITION DES CATÉGORIES DE MATÉRIEL DIDACTIQUE

LE MATÉRIEL DIDACTIQUE DE BASE

Conçu de manière à couvrir la majeure partie des objectifs d'un ou de plusieurs programmes d'études (dans le cas d'intégration des matières) d'une classe donnée (formation générale) ou d'un cours donné (formation professionnelle), le matériel didactique de base est au centre de la démarche pédagogique.

Il se présente sous la forme d'un ensemble comprenant nécessairement un manuel de l'élève et un guide d'enseignement. Il peut aussi comprendre d'autres ressources (imprimées, audiovisuelles, informatiques, etc.) considérées comme faisant partie intégrante du matériel de base si, et seulement si, elles sont soumises à l'approbation du ministre en même temps que le livre de l'élève et le guide d'enseignement. Les ouvrages de référence d'usage courant, les grammaires, les dictionnaires, les atlas et les bibles font partie du matériel didactique de base parce qu'ils servent durant toute l'année ou durant tout le cours pour lequel ils sont requis.

Le matériel didactique de base se caractérise par sa conformité avec l'ensemble des objectifs d'un ou de plusieurs programmes d'études, et par le fait qu'il reçoit une approbation officielle de la part du ministre de l'Éducation.

LE MATÉRIEL DIDACTIQUE NON DURABLE

Cette catégorie comprend les cahiers d'exercices et les cahiers d'activités que l'on met à la disposition des élèves dans le but de permettre le développement et l'exercice d'habiletés, l'acquisition, la consolidation et la mise en application de connaissances, ou la réalisation d'activités spécifiques qui font appel à des habiletés et à des connaissances et qui conduisent à une production personnelle.

Le matériel didactique non durable se caractérise par le fait qu'il se présente sous forme imprimée, et qu'il propose un contenu d'activités et d'exercices en rapport avec l'un ou l'autre des programmes scolaires. Les cahiers à dessin, les albums (scrap books) et les agendas sans contenu qui servent à la réalisation d'activités sont exclus de cette catégorie.

LE MATÉRIEL DIDACTIQUE COMPLÉMENTAIRE

Par matériel didactique complémentaire, il est entendu tout matériel conçu indépendamment d'un matériel de base ou qui ne lui est pas indissociablement rattaché, et qui, de par son intention ou sa teneur, peut être utilisé dans le but de permettre l'apprentissage de certains contenus liés à un ou à quelques objectifs d'un programme d'études.

Le matériel didactique complémentaire peut se présenter sous plusieurs formes, soit :

- **imprimée** (par exemple, les recueils de fiches d'activités, les guides d'utilisation et d'entretien des machines-outils, etc.);
- **audiovisuelle** (par exemple, des vidéos ou des ensembles multimédias sur des sujets sur lesquels portent l'un ou l'autre des programmes d'études);
- **informatique** (par exemple, des logiciels portant sur des aspects particuliers de certains programmes d'études);
- **iconographique** (par exemple, les reproductions de peintures, les cartes murales, les affiches, etc.);
- **tridimensionnelle** (par exemple, les globes terrestres, le matériel de manipulation qui propose de l'information, tel les maquettes démontables ainsi que les jeux qui ont un rapport avec l'apprentissage et le développement d'habiletés).

Le matériel didactique complémentaire n'est pas un matériel didactique superflu; il peut être aussi indispensable que le matériel didactique de base, mais il s'en distingue par le fait qu'il est d'usage occasionnel ou facultatif, qu'il couvre une partie seulement des objectifs d'un ou de plusieurs programmes d'études, et qu'il peut ne comporter aucune composante sur support imprimé. Ce matériel se distingue aussi du matériel didactique non durable en ce qu'il est réutilisable; il se distingue des autres ressources documentaires en ce qu'il a une visée éducative ou pédagogique explicitement liée à une partie d'un ou de quelques programmes d'études.

4

MATÉRIEL DIDACTIQUE NÉCESSAIRE

Parmi ces types de matériel didactique, seul le matériel didactique de base est soumis à l'approbation.
Il est de ce fait considéré comme étant non seulement nécessaire mais aussi indispensable. Ce fait ne signifie pas que les autres catégories de matériel didactique et de ressources didactiques soient inutiles ou non nécessaires à l'apprentissage.

Même s'ils ne sont pas soumis à l'approbation, le matériel didactique complémentaire et le matériel didactique non durable peuvent parfois s'avérer nécessaires à l'enseignement d'un programme d'études, compte tenu des besoins et des particularités des élèves ainsi que des enseignants et enseignantes d'un milieu scolaire donné.

De la même manière, des ressources didactiques qui ne font partie du sous-ensemble «matériel didactique» peuvent s'avérer indispensables à l'enseignement. Les programmes d'études ont tous leurs particularités et exigent des ressources didactiques diversifiées; certains d'entre eux, comme la musique, les arts, les sciences de la nature, la physique, la chimie, etc., réclament l'usage d'équipements et d'instruments particuliers.

Il revient aux commissions scolaires de déterminer l'ensemble des ressources didactiques indispensables ou utiles aux besoins de leurs élèves. Elles pourront, pour ce faire, s'inspirer de la liste du matériel autorisé, ce document étant référence de base; elles pourront aussi s'inspirer des indications que contiennent les guides pédagogiques correspondant aux programmes à ce propos. Ces guides fournissent un aperçu des ressources didactiques nécessaires à l'enseignement d'un programme d'études donné.